

NOTE

Projet H.E.L.P. Sanctuaire de Conkouati : un nouvel espoir pour les chimpanzés¹

par

Christelle CHAMBERLAN² et Céline MAUROIS²

Key words : chimpanzees, Conkouati sanctuary, rehabilitation, reintroduction, Congo Republic
Mots-clés : chimpanzés, réhabilitation, réintroduction, sanctuaire Conkouati, Congo Brazzaville

ABSTRACT : H.E.L.P. Project - Sanctuary of Conkouati : a new hope for chimpanzees

In the Republic of Congo, chimpanzees (*Pan troglodytes*) are in a very critical situation, mainly due to the destruction of their habitat and to poaching. Situated in the south of the country, the Faunal Reserve of Conkouati (144 000 ha) hosts, since 1991, a sanctuary for orphan chimpanzees managed by the H.E.L.P. Project (« Habitat Ecologique et Liberté des Primates ») and Mrs Aliette Jamart. She had created a nursery in Pointe-Noire, in 1989, which has been moved two years later in Conkouati Laguna, where the government allocated three islands to the association, now recognized as an N.G.O.

During our stay (February to July 1996), the project took charge of 44 chimpanzees and a few other primates. Most of them (31) were ranging half-freely on the islands, the last 13 forming the new nursery. Though not self-sufficient, these animals are well-readapted to their natural environment. The purpose of this project is to protect chimps and help them to return to a wild habitat.

An adequate zone (The Triangle) has been delimited to try a release of some individuals, under scientific and veterinary monitoring. At present, there have been two « positive » attempts, but more time is needed to claim these are really successful.

∴

Comme tous les singes anthropoïdes, les chimpanzés (*Pan troglodytes*) de la République du Congo sont dans une situation critique, plus particulièrement au sud du pays, le nord étant encore relativement inaccessible et peu peuplé.

Il y a deux causes à cet état de fait : la destruction de l'écosystème forestier et le braconnage (ANCRENAZ, 1991). Ce prélèvement illégal sur la faune alimente deux types de marché. En premier, celui de la viande qui, expédiée sur les différents marchés urbains, est plus dommageable qu'une simple chasse de subsistance (ANCRENAZ, 1991). Deuxièmement, le trafic des animaux vivants, des jeunes pour la plupart, sollicités par des Européens en mal d'exotisme et de

¹ Manuscrit reçu le 17 novembre 1997 ; accepté le 11 mars 1998.

² Rue de Berghes, 6, bte 41, 4020 Liège, Belgique.

compagnie ou par les zoos et laboratoires mondiaux. Ces captures impliquent généralement le massacre de tout le groupe familial dont est issu le petit chimpanzé. Aussi, cette espèce voit-elle ses effectifs diminuer de façon drastique et est fortement menacée.

Malgré le peu de moyens dont il dispose, le gouvernement congolais tente de faire respecter les lois inhérentes à la protection et la conservation de sa faune, fort de son adhésion à la CITES (RUWET, 1989). Par ailleurs, partout sur le territoire congolais, différentes aires protégées sont créées mais toutes font encore l'objet d'un braconnage plus ou moins intensif. Il devient par conséquent impératif d'enrayer ce fléau afin de sauvegarder ces zones, notamment, et dans le cas qui nous préoccupe, la Réserve de Faune de la Conkouati, intéressante tant sur le plan scientifique que touristique.

Cette dernière se situe au sud du pays, dans le Kouilou, en bordure de l'Océan Atlantique et de la frontière gabonaise. D'une superficie de 300 000 hectares en 1980, lors de sa création, les limites en furent modifiées en 1989, réduisant ainsi sa surface de moitié (144 294 hectares) (DOUMENGUE, 1992). Actuellement, elle fait l'objet d'un projet de développement du gouvernement congolais, géré par l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (U.I.C.N.). Sa richesse lui vient de ses écosystèmes variés (forêt équatoriale, lagune bordée de mangroves, savane herbeuse) hébergeant une faune très diversifiée (lamantins, éléphants, panthères, chacals, gorilles, chimpanzés,...). Par ailleurs, elle abrite, depuis août 1991, le Sanctuaire pour chimpanzés du projet H.E.L.P. (Habitat Ecologique et Liberté des Primates).

Ce projet fut créé en 1989 à l'initiative de Madame Alette JAMART, sensible à l'environnement et choquée par les conditions de vie déplorables des pongidés du zoo de Pointe-Noire. Une nursery a été organisée, accueillant de jeunes chimpanzés saisis par les agents du Ministère des Eaux et Forêts ou amenés volontairement par leur propriétaire. Elle a déménagé deux ans plus tard à Conkouati (à 173 km de Pointe-Noire) où le gouvernement octroie trois îles à l'association. Depuis le début de 1996, cette dernière est reconnue en tant qu' O.N.G. congolaise.

Durant notre séjour à Conkouati (début février à fin juillet 1996), le projet H.E.L.P. avait en charge 44 chimpanzés et quelques autres primates tels que cercopithèques et mandrills. Ces chimpanzés étaient sous deux statuts différents, la majorité (31) étant répartie sur les trois îles et y vivant en semi-liberté. Bien que non autonomes pour leur subsistance quotidienne (les capacités des îles ne le permettant pas), ces animaux se sont bien réadaptés à leur milieu naturel, gage de la réussite d'un relâcher envisagé ultérieurement. Tous ces chimpanzés sont adolescents à l'exception d'un couple d'adultes vivant seuls sur une des îles. Ceux-ci sont originaires du zoo de Pointe-Noire qu'ils avaient quitté pour Conkouati en 1994. Les 13 derniers constituaient la nouvelle nursery. Ne pouvant être placés sur les îles, déjà suffisamment peuplées, ils étaient entièrement dépendants du personnel de H.E.L.P.

Depuis août 1996, les choses ont évolué. D'une part, en décembre 1996, les petits (13) ont été transférés sur une des îles suite au relâcher de certains de ses premiers occupants (voir plus loin). Durant la journée, le personnel local se relaie auprès d'eux, assurant une présence humaine encore nécessaire. D'autre

part, le couple a mis au monde un bébé femelle en juillet 1997 et tous trois ont été rejoints par deux adultes retirés du zoo de Brazzaville suite aux récents troubles politiques.

L'objectif de ce sanctuaire est double : protéger les primates et les aider à réintégrer un environnement sauvage. A cet effet, une aire propice et écologiquement appropriée a été identifiée, selon la disponibilité en nourriture et la présence éventuelle de chimpanzés sauvages. A la demande du projet de l'U.I.C.N., deux missions de terrain ont été réalisées par la primatologue Carolin TUTIN en octobre 1994 et février 1996 dans la zone dite du « Triangle ».

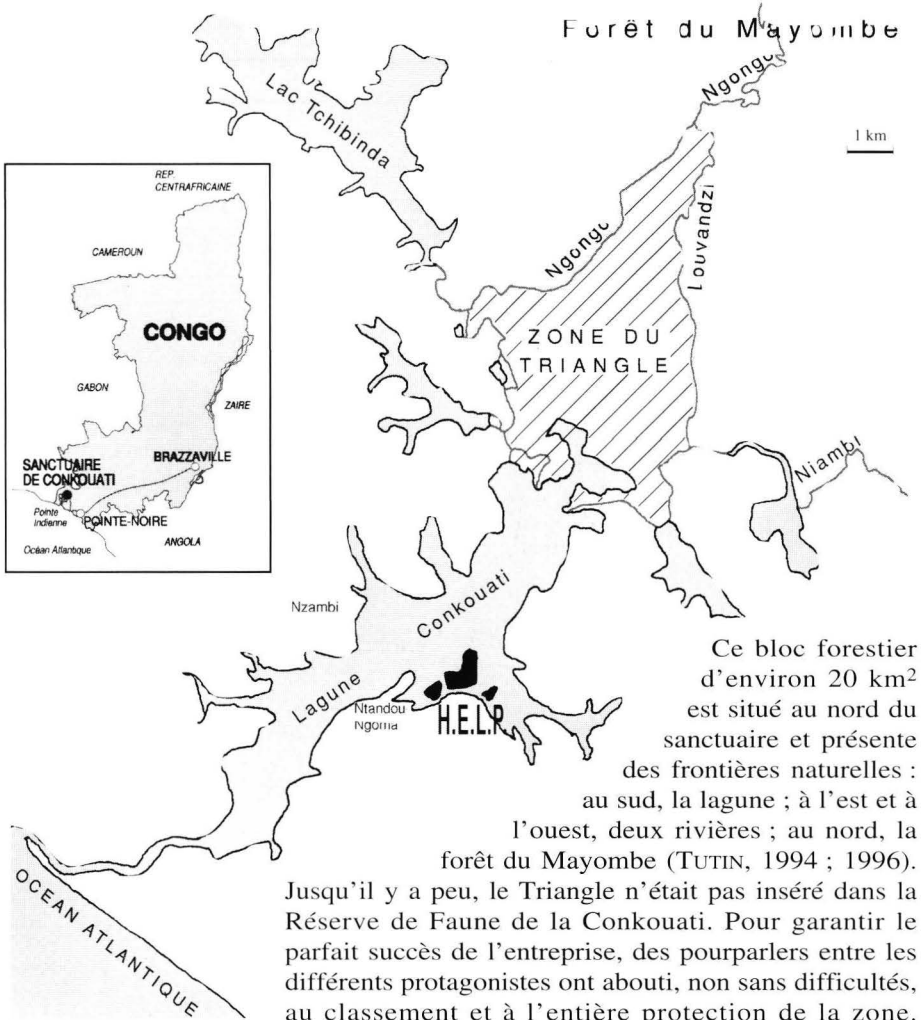


Fig. 1. Carte du site H.E.L.P. dans la Réserve de Faune de Conkouati.
Map of H.E.L.P. site in the Faunal Reserve of Conkouati.



Photo 1. Perchés sur la mangrove, les chimpanzés des îles attendent leur ration quotidienne de fruits.

Perched on mangrove, islands chimps are waiting for their daily provision of fruits.



Photo 2. Un comportement inhabituel développé par les chimpanzés de H.E.L.P. : la marche dans l'eau.

An unusual behaviour, exhibited by H.E.L.P. chimps : walking in water.

Suite au rapport de C. TUTIN, plusieurs spécialistes ont émis une opposition au projet de relâcher invoquant un impact négatif sur les populations sauvages, notamment par une pollution génétique et par l'introduction de maladies. Pour pallier à ce problème, une expertise vétérinaire rigoureuse a été effectuée en avril 1996 par une équipe du C.I.R.M.F. (Centre International de Recherches Médicales de Franceville, Gabon), aidée du Docteur vétérinaire Marc ANCRENAZ. Tous les chimpanzés des îles et de la nursery ont été anesthésiés afin de subir une batterie de tests et de vaccins ainsi que divers prélèvements (sang, selles, poils pour analyses génétiques). Les mensurations ont été prises et les dents examinées afin d'estimer le plus précisément possible l'âge des individus. Un autre aspect de l'impact négatif sur les pongidés sauvages, à savoir la compétition écologique, fut démenti par TUTIN pour qui « la diversité floristique du Triangle serait l'assurance d'une abondance d'aliments pour les chimpanzés » (TUTIN, 1996).

Conformément aux indications du Docteur TUTIN, la préparation du Triangle, nécessaire avant tout relâcher, débuta fin avril 1996. Des layons furent tracés qui allaient permettre le suivi et l'observation des individus réinsérés, mais également des chimpanzés sauvages. Ceux-ci ne fréquentent la zone que de façon saisonnière, en fonction de la fructification des espèces végétales (TUTIN, 1996). Celles susceptibles d'intéresser les animaux ont été identifiées et les traces éventuelles du passage des chimpanzés sauvages (crottes, nids, empreintes) ont été relevées. Les coordonnées géographiques (latitude et longitude), à l'intérieur de la zone mais également sur tout son pourtour, ont été prises en vue de compléter une carte préexistante. Des études sur les chimpanzés sauvages (estimation du nombre, dynamique de groupe, régime alimentaire, relations sociales,...) se poursuivent depuis juillet 1996. A ce jour, deux relâchers ont eu lieu : un premier, fin novembre 1996 de 5 individus (4 femelles et un mâle) et le second (2 femelles) en mars 1997. Certains chimpanzés ont été munis d'un collier émetteur permettant de recueillir de plus amples informations sur leurs déplacements. Des observations intéressantes sont ainsi faites quant à leurs réadaptations face à un nouvel environnement et une soudaine autonomie de mouvement. Les individus réintroduits parcourent et explorent leur nouveau domaine et s'alimentent par eux-mêmes. Des contacts pacifiques se sont produits avec les chimpanzés sauvages, laissant espérer une éventuelle intégration des protégés de H.E.L.P. en leur sein.

Conscients que la pleine réussite de l'entreprise ne dépend pas uniquement d'eux, les membres de H.E.L.P. se sont associés aux villages environnants, par l'intermédiaire de quatre volets supplémentaires à celui de la réinsertion :

- la sensibilisation et l'éducation des populations, en commençant avec les enfants dans les écoles ;
- l'antibraconnage par la mise sur pied de patrouilles d'écogardes locaux formés par le projet U.I.C.N. ;
- l'agroforesterie (création d'une pépinière et d'activités de maraîchage avec les femmes) ;
- le tourisme qui revalorisera l'artisanat et le secteur horeca et procurera un emploi à des guides, piroguiers,...

Grâce à ce partenariat, le projet espère pouvoir remplir ses objectifs, tels que le maintien de la biodiversité de la région (toutes les espèces florales et de faune bénéficiant de la haute surveillance de l'habitat des chimpanzés relâchés), une amélioration des connaissances et de l'expérience en matière de réintroduction, la protection de la Réserve de la Conkouati (le Triangle étant un passage obligé pour l'ensemble du site), l'aide au développement des populations locales (TUTIN, 1996).

La réinsertion d'animaux captifs en milieu naturel ne se fait pas sans surmonter certains problèmes et sans prendre les garanties et précautions nécessaires à son succès. Ainsi, différentes tentatives ont eu lieu dans le passé, en Tanzanie, au Gabon, au Sénégal, en Gambie et au Libéria. Cependant, pour des raisons diverses — dont nous débattons ultérieurement —, aucun de ces essais n'a eu de résultats probants. D'autre part, il existe également plusieurs sanctuaires (Chimfushi en Zambie et ceux de l'Institut Jane Goodall), qui n'ont pas pour objectif de remettre les chimpanzés en totale liberté (MAUROIS et CHAMBERLAN, en préparation). Raison de plus pour espérer la pleine réussite du projet H.E.L.P., qui constituera une première dans le domaine et un exemple pour les réintroductions futures. Enfin, elle permettra à quelques victimes d'un odieux trafic de retrouver la liberté dont elles n'auraient jamais dû être privées.

REMERCIEMENTS

Nos plus vifs remerciements vont à Madame Aliette JAMART, présidente de H.E.L.P., pour son accueil et la mise à notre disposition des infrastructures du Sanctuaire, ainsi qu'à Madame Carolin TUTIN pour ses précieux conseils. Merci également à toute l'équipe de H.E.L.P. à Pointe-Noire comme à Conkouati, qui nous a intégrés en son sein. Enfin, une attention toute particulière ira aux chimpanzés avec lesquels nous avons vécu durant 6 mois.

BIBLIOGRAPHIE

- ANCRENAZ M. (1991). — Note d'espoir pour les Pongidés congolais. *Cah. Ethol.*, **11** (1) : 103-108.
- DOUMENGUE C. (1992). — *La réserve de Conkouati : Congo*. Le secteur sud-ouest UICN. Gland.
- MAUROIS C. et CHAMBERLAN C. (1998). — Problématique de la réintroduction de primates captifs en milieu naturel. *Cah. Ethol.*, **18** (1) : 289-294.
- RUWET J.C. (1989). — Situation alarmante des pongidés - gorilles et chimpanzés - au Congo. *Cah. Ethol. appl.*, **9** (3) : 416-418.
- TUTIN C. (1994). — *Assessment of the possibility of the reintroduction of chimpanzees in the Conkouati Faunal Reserve, Congo. I. Prospection and assessment of potential sites and recommendations for immediate action*. Rapport non publié.
- TUTIN C. (1996). — *Assessment of the possibility of the reintroduction of chimpanzees in the Conkouati Faunal Reserve, Congo*. Final report.